

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 30266

présenté par
M. Gouffier-Cha et M. Turquois

ARTICLE 7

À l'alinéa 12, supprimer les mots :

« aux appointements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement intègre les sociétaires de la Comédie-Française dans le système universel de retraite.

L'amendement parachève ainsi l'universalité du nouveau système de retraite.

La couverture de l'ensemble des assurés, quels que soient leur statut, leur métier et leurs fonctions, est au fondement de l'engagement pris par le Président de la République en 2017 et porté par cette majorité devant les Français.